

Service Economie Agricole

Aurillac, le 17 octobre 2022

**22, rue du 139ème R.I. - BP 10414
15004 AURILLAC CEDEX**

04.63.2766.00

Dossier n° : AE 22.0374

Demandeur : RODDE Rémi

Date d'enregistrement de la demande : 26/09/2022

Date limite de candidature : 25/12/2022

- Si à l'issue du délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement de la présente demande et en l'absence de demande concurrente, aucune décision expresse n'a été publiée, l'autorisation est implicitement accordée au demandeur sus-mentionné, en application du code rural. L'affichage de ce bulletin vaudra donc publicité à partir du 25/01/2023.

- Liste des terrains agricoles faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter

Commune de localisation	Surface demandée (ha)	Propriétaire des biens	Parcelles cadastrales
SAINT-AMANDIN	33,80	RODDE Marc	Section ZC 77,79,80, Section ZL 8, Section ZM 3,5,7,
SAINT-AMANDIN	24,22	RODDE Gérard	Section B 52,194, Section ZC 70,78, Section ZM 6, Section ZN 45
SAINT-AMANDIN	5,12	Mairie de St-AMANDIN	Section ZD 17
SAINT-AMANDIN	22,34	PORTEJOIE Eric,Isabelle,Olivier	Section B 700,705,706,711,715,1518, 1519,1521, Section ZC 1521

Les personnes intéressées par les biens cités ci-dessus peuvent s'adresser à la DDT du CANTAL et déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter avant la date limite de candidature mentionnée.

Toutes ces informations sont également disponibles sur le site internet des services de l'État : <http://www.cantal.gouv.fr/>
dans les rubriques Politiques publiques/Agriculture/Politique foncière